

Procès verbal de la séance du Conseil général de La Côte-aux-Fées du 4 juillet 2012 à 20h à la Maison de commune

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal du 18 juin 2012.
3. Présentation du rapport final relatif à l'approvisionnement en eau par le bureau Mauler SA.
4. Adoption du plan d'alignement relatif au plan de quartier « Champs de Vers le Vent ».
5. Demande de crédit de fr. 66'000.— pour les travaux de géomètre et l'élargissement de la route Sur les Chemins dans le cadre du plan de « Champs de Vers le Vent ».
6. Vente de terrain à détacher des articles n° 2468 et 2600 (parcelle C du plan de quartier « Champs de Vers le Vent »).
7. Demande de crédit de fr. 118'000.— pour la mise à niveau de l'éclairage public.
8. Divers.

Le président du Conseil Général, M. Christian Lambelet, ouvre la séance en saluant et remerciant toutes les personnes présentes. Il demande de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

Le point 4 "Adoption du plan d'alignement" est supprimé.

Le point 5 devient le point 4 et est modifié comme suit ; "demande de crédit de fr. 19'000.— pour les travaux de géomètre dans le cadre du plan de quartier « Champs de Vers le Vent »".

Le point 6 devient le point 5.

Le point 7 devient le point 6.

Le point 8 devient le point 7.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

1. Appel

S'est excusé M. Stéphane Guillaume

9 Conseillers généraux sont présents, Mme Annick Juvet arrivera vers 21h.

2. Procès-verbal du 18 juin 2012

M. Evard demande si le Conseil communal a trouvé l'explication de « demande d'agrégation ».

L'administratrice répond que c'est la demande en vue d'obtenir la commune d'origine de La Côte-aux-Fées.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

3. Présentation du rapport final relatif à l'approvisionnement en eau, par le bureau Mauler SA

M. Laurent Piaget remercie M. Duarte représentant le bureau Mauler SA. Il demande au Conseil Général un vote consultatif pour poursuivre le projet de raccordement et les tractions avec l'ACRG.

M. Duarte nous présente de façon exhaustive et illustrée, le rapport définitif des solutions offertes pour l'approvisionnement en eau potable, après avoir distribué quelques tableaux récapitulatifs relatifs aux tarifs applicables pour les 3 variantes retenues et étudiées. Ces calculs sont effectués en ne tenant pas compte des subventions à recevoir.

La Commune de La Côte-aux-Fées a le choix entre plusieurs variantes :

- a) Raccordement à l'ACRG via les Rochettes pour un montant de fr. 1'320'000.—
Cette variante a pour avantage de garder SEMVER comme eau de secours, de supprimer les zones de protection des Bourquins et de St-Olivier et d'éventuellement poser des conduites d'assainissement dans la même fouille.
- b) Mise en conformité des sources, des captages, des chambres et construction d'une nouvelle conduite de 230 mètres depuis la source de la Scie jusqu'au pompage. A cela s'ajoute l'assainissement de plateau des Bourquins. Le montant total de cette variante s'élève à fr. 1'980'000.—.
- c) Abandonner simplement nos sources et n'utiliser que l'approvisionnement SEMVER pour un montant de fr. 330'000.— qui servira à modifier le réservoir de Chez Nator et de supprimer les sources et les pompages des Combes.
Cette variante ne laisse aucune possibilité d'eau de secours.
- d) Prendre l'eau à Buttes. Cette variante a été très vite abandonnée en accord avec l'inspecteur des eaux (SCAV Service de la consommation et des affaires vétérinaires), car la conduite de raccordement depuis Buttes serait branchée au réseau SEMVER et ainsi on perdrait la redondance.

M. Laurent Piaget nous rend attentif au fait que SEMVER pompe à la source de l'Areuse à St-Sulpice et que ces eaux sont issues du plateau de la Brévine. De plus, une route internationale passe au-dessus des captages. Une pollution de la source n'est donc pas à exclure.

M. Philippe Juvet demande quel taux de subvention peut-on espérer.

M. Duarte répond que sur un projet intercantonal avec l'ACRG, l'Etat subventionne à un minimum de 20%, alors que pour un projet communal c'est au maximum 20%.

Avec l'une ou l'autre des variantes, il sera indispensable d'introduire de nouvelles taxes de base qui financeront les investissements.

Pour un maximum de sécurisation de notre approvisionnement en eau, c'est la variante « a) », alors que d'un point de vue des coûts c'est la variante « c) ».

M. Christian Lambelet demande des précisions quant à l'obligation d'épurer les Bourquins si on prend la variante ACRG. M. Duarte répond que cette obligation pourrait venir dans le futur et que c'est la raison pour laquelle il faut prévoir des conduites d'assainissement dans la fouille depuis les Rochettes, car il serait peut-être avantageux de se raccorder, pour ce secteur, à la STEP de Ste-Croix.

M. Christian Lambelet demande si le Conseil communal a eu des contacts avec la commune de Val-de-Travers, ou de la Brévine pour des raccordements « de secours ». Il lui est répondu que la décision du Conseil général quant à la variante à prioriser doit d'abord être prise, et que ces discussions auront lieu ultérieurement. En effet, l'ACRG devra être consultée en priorité pour savoir si nous pouvons vendre de l'eau que nous achetons, et à quelles conditions.

M. Stéphane Evard demande ce qu'il adviendrait si on décide de ne rien faire du tout, le réseau et les captages fonctionnent ainsi depuis des décennies ... M. Laurent Piaget répond que l'Etat va nous obliger à effectuer les travaux, et en cas de refus du Conseil général ou de la population, l'Etat décidera de la solution à mettre en place. M. Duarte estime que ne rien faire n'est pas la solution, il faut penser aux générations futures.

Mme Laure Schlichtig propose au Conseil Communal de nous accorder un délai afin de mieux étudier ce rapport définitif.

M. Philippe Debiève pense que les 3 variantes proposées sont des "bonnes solutions", vu que le Conseil Communal ainsi que le bureau Mauler SA ont pris la peine de les étudier et de les comparer. Cependant, ce sont des réflexions à effectuer en groupe, il faut y réfléchir.

Mme Annick Juvet demande une suspension de séance afin de permettre au Conseil général de débattre librement.

Suspension accordée à 22h00. Reprise de la séance à 22h13.

Le Conseil Général demande un **délai de réflexion** par 7 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil communal transmettra une copie papier de la présentation powerpoint de ce soir, ainsi que le rapport final en format électronique aux membres du CG et convoquera une séance à la rentrée.

4. Demande de crédit de fr. 19'000.— pour les travaux de géomètre dans le cadre du plan de quartier « Champs de Vers le Vent »

La commission financière accepte cette demande de crédit à l'unanimité et nous recommande de l'accepter.

M. Othmar Marbacher nous explique qu'aucun plan d'alignement n'est en vigueur dans notre commune. Si on continue la démarche en vue de la sanction du plan d'alignement, les autorisations de construire ne pourront être accordées tant que celui-ci ne sera pas sanctionné et toutes les oppositions levées. Le Service de l'aménagement du territoire a donné son accord à ce retrait. L'abandon de ce plan évite aussi l'élargissement de la route d'accès « Sur les Chemins ». Tous les documents réalisés pourront être utilisés tels quels.

M. Marbacher lit l'arrêté relatif à cette demande de crédit.

Résultat de vote : 9 oui, 0 non, 0 abstention.

5. Vente de terrain à détacher des articles n° 2468 et 2600 (parcelle C du plan de quartier « Champs de Vers le Vent »)

La commission financière accepte cette demande par 4 voix et 1 abstention et nous recommande de l'accepter également.

M. Christian Lambelet remarque que l'accès de cette 1^{ère} parcelle est suffisant puisqu'il se fera par le chemin actuel « Sur les Chemins ». Pour les prochaines parcelles, un crédit relatif aux travaux d'aménagement du nouveau chemin devra être voté par le CG. De ce fait, la vente du terrain ne pourra être négociée au même tarif.

M. Othmar Marbacher lit l'arrêté.

Résultat de vote : 8 oui, 0 non, 1 abstention.

6. Demande de crédit de fr. 118'000.— pour la mise à niveau de l'éclairage public.

La commission financière accepte cette demande de crédit à l'unanimité et nous demande de l'accepter également. M. Nathanaël Alber indique que le rapport du CC au CG contient un calcul incorrect (confusion entre la puissance et l'énergie) mais qu'on arrive tout de même à un résultat final identique.

M. Othmar Marbacher nous informe que ce qu'il faut retenir aujourd'hui est que la consommation de 15'000W sera abaissée à 8'200W après la mise à niveau. A mesure du changement des têtes lumineuses, le Groupe E adaptera son forfait en conséquence (par exemple, si on réalise les travaux sur 3 ans, il y aura trois diminutions du montant forfaitaire).

taire). Une partie sera réalisée en lampes LED et le sodium sera posé sur les routes principales étant donné que l'intensité lumineuse pourra être réglée à la baisse durant la nuit.

Mme Laure Schlichtig demande pourquoi on ne change pas tout pour du sodium.

M. Marbacher répond que c'est une question d'économie, le LED consomme beaucoup moins mais on ne peut pas régler l'intensité.

M. Philippe Debiève demande si on changera également les lampes qui éclairent le temple.

M. Marbacher répond que cette question est à étudier.

M. Othmar Marbacher lit l'arrêté.

Le résultat de vote est : 9 oui, 0 non, 0 abstention.

7. Divers

Transports scolaires : Mme Laure Schlichtig demande à quoi en est l'organisation du transport des écoliers pour Buttes et Fleurier dès la rentrée prochaine. (Privé ? Car postal ? Car postal suivi de train ?).

M. Laurent Piaget répond que rien n'est encore défini. Suite aux diverses réactions des parents jusqu'à l'Office cantonal des transports, la séance avec la commune de Val-de-Travers et le transporteur privé prévue demain est reportée à la semaine prochaine. Il y défendra la meilleure et la plus agréable solution pour les enfants. La priorité est la sécurité et le bien-être.

M. Stéphane Evard trouve que la prise en charge des enfants devant la poste est dangereuse parce qu'il n'y a pas de trottoir. Une solution pourrait être de les prendre devant le restaurant. Y aura-t-il des patrouilleurs à Buttes ?

Mme Laure Schlichtig propose de prendre les enfants dans la cour du collège (plus de sécurité) et demande s'il serait possible d'avoir une personne pour les accompagner. M. Laurent Piaget répond que ce sera à discuter avec le comité d'école.

M. Stéphane Evard demande si les transports sont payés par le cercle scolaire du VDT. M. Laurent Piaget confirme.

Suivent des discussions nourries relatives aux transports, aux concessions, au maintien de la ligne de Car Postal et à sa pérennité, aux prises de position des parents, etc. etc.

M. Roger Buchs demande pour combien d'élèves on discute, et il lui est répondu que ce sont 6 élèves de 5-6H (pour Buttes) et au total 11 élèves sont concernés.

Finalement, M. Laurent Piaget dit que les parents seront informés dès que possible, suite à la prochaine séance avec VDT qui n'est pas encore fixée.

Plastique : Mme Annick Juvet demande ce qu'il en est du tri du plastique.

M. Marbacher répond que tous les plastiques propres vont dans le même container.

Les sales vont aux déchets ménagers. Depuis que les citoyens ont reçu un tous-ménages y relatif, le tri se fait mieux. La situation sera revue après un temps d'essai.

Règlements : M. Stéphane Evard demande les règlements en vigueur dans la commune. L'administratrice indique qu'ils seront envoyés dès qu'ils seront imprimés.

Ecole en mouvement : Mme Laure Schlichtig demande si la commune a répondu à la commune de Val-de-Travers concernant le point 3 de leur réponse relative à « l'école en mouvement ». M. Laurent Piaget répond que non.

M. Philippe Juvet demande s'il s'agit d'une lettre du Conseil général, dans ce cas elle aurait dû être lue avant envoi. M. Christian Lambelet indique qu'il a signé personnellement en tant que président du Conseil général.

Stationnement : M. Philippe Debiève demande ou en est le plan de stationnement et la demande de sens unique de la route restaurant-> boulangerie. M. Othmar Marbacher nous dit que la réflexion est toujours en cours, des devis sont à l'étude.

Mme Annick Juvet, soulève le problème du trottoir aux alentours de la boucherie, le passage des poussettes n'est pas possible quand les voitures sont parquées.

M. Laurent Piaget répond que nous ne pouvons pas amender les contrevenants car pour que le trottoir puisse être considéré comme parking, il faut 1,5m. entre le bord et le parc. D'autre part, le Conseil communal a déjà écrit à la fabrique Piaget et des papillons sont déposés sur les véhicules lorsqu'ils sont mal parqués. L'usine étudie la réalisation d'un nouveau parking, et le covoiturage est prôné.

Autres : M. Laurent Piaget demande aux Conseillers généraux de contrôler les annexes de leurs convocations, et s'il y a des annexes manquantes, elles peuvent être réclamées au bureau communal.

M. Christian Lambelet demande à chacun de contrôler les données figurant sur la liste des membres du Conseil général. Quelques modifications étant demandées, une nouvelle liste sera envoyée prochainement par le bureau communal.

Séance levée à 23h40.

Le secrétaire

Fabien Pétremand

